

ÉTATS FINANCIERS

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

31 mars 2019



Centraide
du Grand Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3-5
États des résultats et du solde du fonds	
Fonds d'opérations	7
Fonds de stabilisation	8
Fonds des immobilisations	9
Fonds de développement	10
Fonds Projet Impact Collectif	11
État de la situation financière	12-13
État des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires	15-25

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Centraide du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et du solde du fonds des Fonds d'opérations, de stabilisation, des immobilisations, de développement et du Projet Impact Collectif, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centraide du Grand Montréal au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Centraide du Grand Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (SUITE)

31 mars 2019

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Centraide du Grand Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Centraide du Grand Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Centraide du Grand Montréal.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Centraide du Grand Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 21 mai 2019
Montréal, Canada

Deloitte S.É.N.C.R.C. / S.R.L.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Produits			
Souscriptions		56 657 253	55 900 329
Souscriptions irrécouvrables		(1 579 433)	(1 549 197)
		55 077 820	54 351 132
Intérêts		389 800	213 777
		55 467 620	54 564 909
Charges			
Frais de campagne et de fonctionnement	6	8 465 440	7 950 631
Résultat avant allocations et soutien aux organismes		47 002 180	46 614 278
Allocations et soutien aux organismes			
Allocations aux organismes		43 114 764	41 250 699
Soutien aux organismes et à la communauté et frais de fonctionnement	6	3 925 203	3 462 449
		47 039 967	44 713 148
Résultat net		(37 787)	1 901 130
Solde du fonds au début		39 418 836	38 111 906
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus – régime d'appoint		15 800	25 800
Virements interfonds		130 000	(620 000)
Solde du fonds à la fin		39 526 849	39 418 836

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE STABILISATION**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Placements	234 305	328 031
Résultat net	234 305	328 031
Solde du fonds au début	5 661 546	5 333 515
Solde du fonds à la fin	5 895 851	5 661 546

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.***FONDS DES IMMOBILISATIONS****ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Don de la Fondation Centraide du Grand Montréal	450 000	428 285
Intérêts	30 879	16 035
	480 879	444 320
Charges		
Amortissement des immobilisations	233 510	196 040
Autres frais	517 348	202 028
	750 858	398 068
Résultat net	(269 979)	46 252
Solde du fonds au début	6 346 314	5 550 062
Virement interfonds	—	750 000
Solde du fonds à la fin	6 076 335	6 346 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Don de la Fondation Centraide du Grand Montréal	225 000	150 000
Dons – autres	75 000	66 500
Intérêts	8 881	4 846
	308 881	221 346
Charges		
Frais de recherche et de développement		
Activités philanthropiques	34 016	60 709
Activités sociales/communautaires	71 891	75 927
	105 907	136 636
Résultat net	202 974	84 710
Solde du fonds au début	463 994	379 284
Solde du fonds à la fin	666 968	463 994

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS PROJET IMPACT COLLECTIF

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Dons	2 890 000	2 290 000
Intérêts	30 053	26 840
	2 920 053	2 316 840
Charges		
Allocations aux organismes	2 811 757	1 596 804
Frais de soutien à la communauté et de fonctionnement	550 560	329 125
	3 362 317	1 925 929
Résultat net	(442 264)	390 911
Solde du fonds au début	3 063 501	2 802 590
Virement interfonds	(130 000)	(130 000)
Solde du fonds à la fin	2 491 237	3 063 501

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2019

	Notes						2019	2018
		Fonds d'opérations	Fonds de stabilisation	Fonds des immobilisations	Fonds de développement	Fonds Projet Impact Collectif	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
À court terme								
Encaisse		78 624	—	—	—	—	78 624	3 770 364
Placements, 1,25% à 2,70% (1,25% à 2,30% en 2018)		32 525 371	—	—	—	—	32 525 371	32 183 524
Souscriptions à recevoir (déduction faite d'une provision pour souscriptions irrécouvrables de 2 395 346\$; 2 330 990\$ en 2018)		15 900 354	—	—	—	—	15 900 354	15 565 893
Créances interfonds		—	—	954 648*	666 968*	2 491 237*	—	—
Autres éléments d'actif	4	2 369 244	—	—	—	—	2 369 244	681 207
		50 873 593	—	954 648	666 968	2 491 237	50 873 593	52 200 988
Placements		—	5 897 451	—	—	—	5 897 451	5 663 946
Immobilisations	3	—	—	5 121 687	—	—	5 121 687	4 235 853
		50 873 593	5 897 451	6 076 335	666 968	2 491 237	61 892 731	62 100 787
Passif								
À court terme								
Créditeurs et charges à payer		4 328 761	1 600	—	—	—	4 330 361	5 393 915
Solde à payer aux organismes		1 209 317	—	—	—	—	1 209 317	50 167
Créances interfonds		4 112 853*	—	—	—	—	—	—
Produits reportés		1 695 813	—	—	—	—	1 695 813	1 702 514
		11 346 744	1 600	—	—	—	7 235 491	7 146 596
Engagements	7							
Soldes des fonds								
Investis en immobilisations		—	—	6 076 335	—	—	6 076 335	6 346 314
Affectations d'origine externe		—	—	—	666 968	2 491 237	3 158 205	3 527 495
Affectations d'origine interne		39 526 849	5 895 851	—	—	—	45 422 700	45 080 382
		39 526 849	5 895 851	6 076 335	666 968	2 491 237	54 657 240	54 954 191
		50 873 593	5 897 451	6 076 335	666 968	2 491 237	61 892 731	62 100 787

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



Nathalie Bernier, présidente



Daniel Denis, trésorier

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Résultat net	(312 751)	2 776 834
Ajustements pour:		
Variation de la juste valeur des placements	25 318	558 159
Amortissement des immobilisations	233 510	196 040
	(53 923)	3 531 033
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Souscriptions à recevoir	(334 461)	573 738
Autres éléments d'actif	(1 688 037)	354 876
Créditeurs et charges à payer	(1 047 754)	1 280 880
Solde à payer aux organismes	1 159 150	(230 019)
Produits reportés	(6 701)	1 063 265
	(1 917 803)	3 042 740
	(1 971 726)	6 573 773
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(600 670)	(2 717 701)
Acquisition d'immobilisations	(1 119 344)	(504 188)
	(1 720 014)	(3 221 889)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(3 691 740)	3 351 884
Encaisse au début	3 770 364	418 480
Encaisse à la fin	78 624	3 770 364

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

01 Statuts et nature des activités

Centraide du Grand Montréal, incorporé en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Centraide du Grand Montréal a pour objet de recueillir des dons du public afin de promouvoir, dans le domaine social, le partage et l'engagement bénévole et communautaire.

02 Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Centraide du Grand Montréal utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

Fonds d'opérations

Le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de fonctionnement de Centraide du Grand Montréal. Le résultat net annuel, déduction faite des virements interfonds, peut être imputé au Fonds de stabilisation, selon les règles établies au paragraphe suivant. Le solde du fonds affecté d'origine interne représente les ressources disponibles pour les activités des prochains exercices.

Fonds de stabilisation

Le Fonds de stabilisation a été constitué afin d'assurer, en cas de mauvaise campagne, une stabilité de financement aux organismes financés par Centraide du Grand Montréal ainsi que le maintien des charges normales des activités de Centraide. De plus, il peut contribuer à satisfaire des besoins urgents de la communauté ou des besoins jugés prioritaires. Ce fonds varie en fonction des revenus de placement générés par le fonds et d'une contribution du Fonds d'opérations équivalant à 0,5% de la campagne précédente. La décision de contribuer est revue annuellement en fonction des résultats financiers de Centraide du Grand Montréal. Le solde du Fonds de stabilisation, excluant la plus-value non réalisée sur les placements à long terme, ne devrait pas excéder 10% du montant de la campagne précédente. Tout excédent pourrait être versé, dans l'exercice suivant, vers les autres fonds selon les besoins.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

02. Méthodes comptables (suite)*Comptabilité par fonds (suite)**Fonds des immobilisations*

Le Fonds des immobilisations comprend le coût après amortissement de l'immeuble, du mobilier, de l'équipement de bureau et du matériel informatique. Il varie en fonction des revenus d'intérêts générés par le fonds, des sommes reçues pour l'acquisition d'immobilisations, de l'amortissement des immobilisations et d'autres frais relatifs aux immobilisations.

Fonds de développement

Le Fonds de développement a été constitué afin de financer les activités de recherche et de développement ainsi que les projets pilotes et autres qui ne sont pas considérés comme faisant partie des activités habituelles de Centraide du Grand Montréal.

Fonds Projet Impact Collectif

Le Fonds Projet Impact Collectif a été constitué afin d'atteindre un impact collectif mesurable et marquant sur la réduction de la pauvreté dans l'île de Montréal, principalement par une expérience d'investissements intégrés et cohérents de plusieurs fondations, et par la mise en commun de l'expertise de ces partenaires. Il varie en fonction des dons des fondations partenaires dans le projet, de la réalisation du projet et des revenus de placement.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

02. Méthodes comptables (suite)*Ventilations des charges du fonds d'opérations*

Les charges comptabilisées à l'état des résultats et du solde du fonds sont réparties de la façon suivante :

	Secteurs d'activités			
	Frais de campagne et de fonctionnement		Soutien aux organismes et à la communauté et frais de fonctionnement	
	2019	2018	2019	2018
	%	%	%	%
Campagne annuelle et Grands donateurs	100	100	—	—
Allocation	—	—	100	100
Communication	70	85	30	15
Direction générale	60	60	40	40
Administration	75	75	25	25

Les coûts associés à chaque secteur d'activités incluent tous les coûts directs liés à ces activités, soit les charges salariales et les autres charges directes, de même qu'une partie des coûts partagés ou indirects. Ces coûts partagés ou indirects incluent les charges salariales et les autres charges ne pouvant être imputées directement à des activités en particulier. Ces charges sont ventilées entre les secteurs d'activités selon le pourcentage des coûts directs attribuables à chaque secteur d'activités.

Les états financiers ne tiennent pas compte du coût des services rendus par les bénévoles et le personnel mis à la disposition de Centraide du Grand Montréal par les entreprises et les institutions publiques.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

02. Méthodes comptables (suite)*Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Centraide du Grand Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les placements à long terme correspondent à des parts du Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et du solde du fonds à titre d'autre produit ou de charge d'administration.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, Centraide du Grand Montréal comptabilise à l'état des résultats et du solde du fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats et du solde du fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

02. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées de vie utile suivantes :

Immeuble	40 ans
Mobilier et équipement	8 ans
Matériel informatique	4 ans

Régime d'appoint

Le coût du régime d'appoint à prestations définies est établi périodiquement par des actuaires indépendants. Centraide du Grand Montréal utilise une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies. Cette évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels).

Centraide du Grand Montréal constate :

- dans l'état de la situation financière, l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs du régime et ajustée en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou le passif au titre des prestations définies);
- dans l'état des résultats, le coût total du régime pour l'exercice.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

03 Immobilisations

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	6 568 207	2 721 305	3 846 902	3 703 133
Mobilier et équipement	525 796	437 835	87 961	41 223
Matériel informatique	1 339 194	1 223 210	115 984	60 143
Projets en cours - Informatique	1 070 840	—	1 070 840	431 354
	9 504 037	4 382 350	5 121 687	4 235 853

04 Opérations entre parties liées

La Fondation Centraide du Grand Montréal, organisme lié, est un organisme de bienfaisance enregistré constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) qui a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et de verser à Centraide du Grand Montréal tous les produits nets d'activités engendrés par le capital ainsi constitué, sans toutefois entamer ce dernier. La Fondation Centraide du Grand Montréal est liée à Centraide du Grand Montréal puisque c'est Centraide du Grand Montréal qui recommande les membres du conseil d'administration de la Fondation Centraide du Grand Montréal. Au 31 mars 2019, les soldes de fonds de la Fondation Centraide du Grand Montréal sont de 41 954 761\$ (41 338 946\$ au 31 mars 2018). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ses produits sont de 2 854 881\$ (3 318 317\$ en 2018) et ses charges, incluant le don à Centraide du Grand Montréal, sont de 2 239 066\$ (2 078 501\$ en 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

04. Opérations entre parties liées (suite)

Au cours de l'exercice, les opérations effectuées par Centraide du Grand Montréal avec la Fondation Centraide du Grand Montréal sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Dons – Fonds d'opérations – campagne annuelle	750 000	750 000
Dons – Fonds des immobilisations	450 000	428 285
Dons – Fonds de développement	225 000	150 000
Honoraires d'administration présentés en déduction des frais de campagne et de fonctionnement	18 000	18 000

Dans les autres éléments d'actif, un montant de 1 629 044\$ (422 555\$ au 31 mars 2018) est à recevoir de la Fondation Centraide du Grand Montréal.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties liées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

5 Régimes de retraite

Régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies

Centraide du Grand Montréal participe à un régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies. Le régime est capitalisé dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. La cotisation de l'employeur versée au régime s'élève à 911 807\$ (979 536\$ en 2018). Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée au 31 décembre 2017, le régime présente un déficit de solvabilité de 6 015 700\$ (degré de solvabilité de 87,4%) et aucun déficit de capitalisation. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée pour la présentation des informations requises dans les états financiers de Centraide du Grand Montréal.

Régime d'appoint à prestations définies

Centraide du Grand Montréal a également un régime d'appoint à prestations définies, non capitalisé. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et les salaires de fin de carrière.

Les cotisations de l'employeur versées au régime s'élèvent à 139 678\$ (139 678\$ en 2018), de même que les prestations versées par le régime.

Centraide du Grand Montréal évalue annuellement son obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues par Centraide du Grand Montréal sont : 3,25% (3,00% en 2018) pour le taux d'actualisation des coûts constatés, 3,50% (3,25% en 2018) pour le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et 2,50% (2,50% en 2018) pour le taux de croissance de la rémunération.

Les informations concernant le régime d'appoint à prestations définies se présentent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies incluse dans les créditeurs et charges à payer	1 289 700	1 358 100
Coût des prestations définies constaté dans l'état des résultats	87 000	84 900

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

6 Ventilation des charges

Comme le décrit la note 2 portant sur les méthodes comptables, les coûts associés à chaque secteur d'activités au 31 mars 2019 sont ventilés comme suit :

	Secteurs d'activités		2019	2018
	Frais de campagne et de fonctionnement	Soutien aux organismes et à la communauté et frais de fonctionnement	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Campagne annuelle et Grands donateurs	3 369 906	—	3 369 906	3 099 695
Allocation	—	1 476 958	1 476 958	1 450 418
Communication	898 397	385 028	1 283 425	1 144 410
Direction générale	1 992 518	1 328 345	3 320 863	2 738 201
Administration	2 204 619	734 872	2 939 491	2 980 356
	8 465 440	3 925 203	12 390 643	11 413 080

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

7 Engagements

Au cours du prochain exercice, Centraide du Grand Montréal s'est engagé à verser à des organismes des allocations d'un montant de 36 585 043 \$ à partir du Fonds d'opérations et d'un montant de 1 948 118 \$ à partir du Fonds Projet Impact Collectif.

8 Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, Centraide du Grand Montréal est soumis aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. Centraide du Grand Montréal est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé Centraide du Grand Montréal varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal dans lequel Centraide du Grand Montréal détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débetures portant intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par Centraide du Grand Montréal.

b) Risque de change

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal dans lequel Centraide du Grand Montréal détient des parts est investie dans des participations dans des fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises, ce qui aura ultimement un effet sur la juste valeur des parts détenues par Centraide du Grand Montréal. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

31 mars 2019

08. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal dans lequel Centraide du Grand Montréal détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débetures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débetures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds de revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de Centraide du Grand Montréal.



493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6
Tél.: 514 288-1261 • centraide-mtl.org